

libres, d'après leur infernal code, ils n'étaient plus libres d'épargner la question au prévenu.

Voyez aux pages 267, 268, 270, de l'Arsenal Sacré, au titre : Manière d'examiner, dans la torture, sur l'intention seulement.

“ Dans ce cas, (celui où ils doutent de l'intention du prévenu,) les seigneurs Inquisiteurs décrètent qu'il soit mis à la torture sur l'intention et la croyance..... Et “ ils ordonnent que le prévenu soit conduit au lieu du tourment, qu'il soit mis à nu, attaché, appliqué à la corde.....” Et à la page 266—“ Si le prévenu confesse “ le délit dans les tourments, on devra imm diatement “ l'interroger, en continuant la dite torture, sur l'intention “ et la croyance ; et l'examen se terminera par la signature “ du notaire.....”

Comment pourrait-on douter, après ces nombreuses citations, que Galilée ait réellement souffert la torture ? Il n'y a pas de milieu, ou il faut admettre qu'il a été torturé, ou il faut avouer que les Inquisiteurs ont violé les devoirs que leur imposait le code inquisitorial, et qu'ils ont dérogé à toutes les habitudes de procédure du Saint Office. Eh bien ! qu'on produise donc un seul cas où ils aient dérogé, par indulgence, à la procédure ordinairement suivie !

Les Inquisiteurs ont eu des doutes sur les intentions de Galilée ; ils le constatent dans la sentence : le code inquisitorial les oblige, dans ce cas, de décréter la torture ; ils constatent, dans le jugement, que vu leurs doutes sur l'intention de Galilée, ils ont eu recours au rigoureux examen contre lui ; ces mots sont la forme invariable dans laquelle la torture est décrétée ; aucune procédure n'en a jamais indiqué d'autre : va-t-on conclure de tout cela qu'il n'a pas dû être torturé ? Le bon sens, la logique, le raisonnement, l'évidence n'existent-ils plus quand il s'agit du Saint Office ?

Non, il faut admettre l'évidence ! Il faut savoir reconnaître la vérité, quand elle brille comme le soleil ! Il faut savoir admettre un tort n'importe où on l'aperçoit ; savoir avouer une faute, n'importe qui l'a commise !

Galilée a dû être torturé, puisqu'il était violemment soupçonné d'hérésie, et que les Inquisiteurs doutaient de son intention : il l'a certainement été, puisque la sentence porte que l'on a eu recours contre lui au rigoureux examen.

Et puis que l'abj croyanct était le r observatio en un mo il le proc ses yeux, sorte, qu mettant e donne, e caractère preuve d haute éle ble que s plus bar sa convic dans la

Après la terre vant, ca intimes les raiso montrer qu'on l n'abjuria terrible demmen

On a âge, so que to

En fuit ig du 16

D'a inhum ment rait é pas q à fair

Et son g